



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL | 3 |
| EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2015 | 5 |
| RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE | 6 |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDES..... | 21 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES..... | 45 |
| COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA..... | 47 |
| ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX..... | 49 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS..... | 60 |
| RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES..... | 62 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNACHETTES (ART. L. 225-209 DU CODE DU COMMERCE) | 64 |
| RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONNACHETTES..... | 65 |
| TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE | 68 |

BERNARD LOISEAU SA
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu
Dijon B 016 050 023

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration
Dominique Loiseau

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS D'EUROS)*

| | 31 DECEMBRE 2015 | 31 DECEMBRE 2014 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | IFRS en K€ | IFRS en K€ |
| Chiffre d'affaires | 10 417 | 10 021 |
| Résultat opérationnel | 28 | 49 |
| Résultat net | 9 | 67 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 8 | 60 |
| Capital social | 1 790 | 1 790 |
| Capitaux propres | 10 971 | 11 026 |
| Dettes financières à plus d'un an | 990 | 1 014 |
| Actifs non courants | 10 356 | 10 180 |
| Trésorerie nette | 2 703 | 2 906 |
| Endettement financier | 1 320 | 1 300 |
| Total état de situation financière | 14 639 | 14 726 |
| Dividendes * | 56 | 56 |
| Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle) | 0.01 | 0.05 |

*Au titre de l'exercice N-1

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre
2015

| Date | Cours moyen | Cours le plus haut | Cours le plus bas | Volume des titres échangés par mois | Capitaux échangés par mois (€) |
|-------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|--|---------------------------------------|
| Janvier | 3,14 | 3,27 | 3,06 | 14 371 | 45 174 |
| Février | 3,13 | 3,23 | 3,00 | 21 508 | 65 680 |
| Mars | 3,12 | 3,20 | 3,01 | 11 328 | 34 956 |
| Avril | 3,12 | 3,30 | 3,00 | 11 938 | 36 838 |
| Mai | 3,16 | 3,30 | 3,11 | 4 546 | 14 297 |
| Juin | 3,28 | 3,35 | 3,21 | 6 830 | 22 508 |
| Juillet | 3,34 | 3,55 | 3,10 | 9 745 | 32 800 |
| Août | 3,18 | 3,31 | 3,01 | 26 029 | 84 202 |
| Sept | 3,28 | 3,39 | 3,17 | 32 630 | 108 509 |
| Octobre | 3,48 | 3,60 | 3,35 | 12 209 | 42 328 |
| Novembre | 3,57 | 3,72 | 3,50 | 5 809 | 20 739 |
| Décembre | 3,56 | 3,65 | 3,50 | 5 489 | 19 662 |

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL

Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées ;
- affectation du report à nouveau et du résultat 2015 ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandat d'administrateur ;
- nomination d'un nouvel administrateur ;
- renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- attribution de jetons de présence ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2011-2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 21 : interprétation relative aux taxes (« Levies »).

Ces normes n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2015, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2010-2012 ainsi que le texte publié le 25 septembre 2014 et relatif au cycle 2012-2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendement relatif à la présentation des états financiers,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendement relatif aux cotisations des membres du personnel,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon les normes comptables françaises issues du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, et codifié aux articles L129-12 à L123-28 et R.123 à 172 à R123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2015 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1. Faits marquants 2015

Le groupe Bernard Loiseau poursuit son développement avec le lancement de deux projets d'investissements au Relais Bernard Loiseau à Saulieu :

- la chaufferie à biomasse (bois déchiqueté), en remplacement de l'existante au fuel. L'objectif est de chauffer toute l'eau chaude du Relais Bernard Loiseau, l'eau des piscines existantes et nouvelles, ainsi que le chauffage du restaurant,
- la construction du complexe Villa Loiseau des sens, consistant à l'agrandissement du spa, avec de nouvelles cabines de soin, de nouveaux bassins de nage, avec des expériences sensorielles très innovantes, un nouveau restaurant, une nouvelle cuisine, une salle séminaire et un spa privé.

Fin 2015, il a été décidé de rebaptiser les deux restaurants parisiens :

- Tante Louise dans le 8^{ème} est devenu **Loiseau Rive Droite**,
- et Tante Marguerite dans le 7^{ème} est devenu **Loiseau Rive Gauche**.

Ce changement de nom, avec le libellé « Loiseau », plus attractif et signe d'excellence, s'inscrit dans la logique du repositionnement stratégique en restaurant gastronomique de ces deux établissements.

L'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une hausse de 3,9% par rapport à l'année 2014.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** a été classé dans la catégorie 2 étoiles au guide Michelin en février 2016;
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2016 ;
- Le restaurant **Loiseau des Ducs**, ouvert à Dijon en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2016.

Le groupe affiche ainsi 4 étoiles Michelin en Bourgogne.

2. Les chiffres clés

2.1 Données consolidées

Les comptes 2015, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les résultats suivants:

- un chiffre d'affaires consolidé de 10 417 K€, soit une augmentation de 3,9% ;
- un résultat opérationnel bénéficiaire de 28 K€ en 2015 ;
- un résultat net consolidé bénéficiaire de 9 K€.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

| Pôle géographique | 2015 | 2014 |
|------------------------|------|------|
| Bourgogne | +307 | +316 |
| Paris | -298 | -249 |
| Résultat net consolidé | +9 | +67 |

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Le secteur de la Bourgogne représente une augmentation de l'activité de 5,3% avec une contribution au résultat net positive de 307 K€ en 2015, contre 316 K€ en 2014.

L'activité des restaurants parisiens est en baisse de 1% par rapport à l'année 2014. Les attentats terroristes de Paris de janvier et novembre 2015 ont beaucoup affecté l'activité touristique dans la capitale. Le niveau de fréquentation est insuffisant pour atteindre l'équilibre, d'où la contribution négative de -298 K€ au résultat net.

Le changement du positionnement stratégique des restaurants parisiens est maintenu, en relevant le niveau des prestations pour obtenir une étoile au guide Michelin, distinction caractérisant Loiseau des Vignes à Beaune et Loiseau des Ducs à Dijon. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2015, les activités de consulting culinaire représentent 1,12% de l'activité du groupe.

La situation financière est toujours très saine, **avec une trésorerie nette de 2 703 K€ au 31 décembre 2015**, et un taux d'endettement très faible.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

Le résultat net consolidé est bénéficiaire de 9 K€ en 2015.

C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

1. Bernard Loiseau SA

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 5 721 K€ en 2015, contre 5 391 K€ en 2014.

La ventilation en est présentée ci-dessous :

| en K€ | 2015 | 2014 | Variation En K€ | Variation En % |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Restauration | 3 926 | 3 678 | 248 | 7 |
| Hôtellerie | 1 369 | 1 323 | 46 | 3 |
| Boutique et produits dérivés | 386 | 324 | 62 | 19 |
| Rétrocessions internes | 17 | 31 | -14 | -45 |
| Redevances de location gérance (1) | 23 | 35 | -12 | -34 |
| TOTAL | 5 721 | 5 391 | 330 | 6 |

(1) ces redevances sont versées par Bernard Loiseau Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 01/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 5 698 K€ (il était de 5 356 K€ en 2014).

Des forfaits « tout compris » très attractifs et commercialisés en semaine ont permis d'augmenter la fréquentation, tout en maîtrisant les charges de personnel et de fonctionnement.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyen de 2 nuits (spa, piscine, jardin).

1.2 Résultat d'exploitation

L'augmentation du chiffre d'affaires de 6%, la maîtrise de la marge brute et des autres charges d'exploitation, sont autant de performances qui ont permis d'améliorer le résultat d'exploitation de 98 K€. Il n'est déficitaire que de - 169 K€ contre - 267 K€ en 2014. Sachant que ce résultat d'exploitation intègre les loyers versés à la SCI Dumaine, à hauteur de 636 K€, dans le cadre du bail immobilier, en la qualité de cette dernière de propriétaire des murs du Relais Bernard Loiseau ; et que Bernard Loiseau SA perçoit des dividendes de cette dernière comptabilisés en résultat financier (Cf 1.3 Résultat courant).

1.3 Résultat courant

Les charges financières externes sont de 1 K€, suite au nouvel emprunt de 300 K€, destiné au financement partiel de la chaufferie bois.

Les charges et produits financiers 2015 sont constitués principalement des intérêts et produits sur les comptes courants des sociétés du groupe, et des dividendes perçus des filiales.

Au titre de l'exercice 2015, les dividendes perçus par Bernard Loiseau SA de sa filiale la SCI Dumaine s'élèvent à 448 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à 230 K€ au 31 décembre 2015, contre 256 K€ au 31 décembre 2014.

1.4 Résultat exceptionnel

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€, dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012, 2013 et 2014, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 195 K€. Au 31 décembre 2015, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 48 K€, comptabilisé en produit exceptionnel chez Bernard Loiseau SA.

1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice 2015 est bénéficiaire de 210 K€, contre 299 K€ en 2014.

L'impôt sur les résultats d'un montant de -69 K€ correspond aux éléments suivants :

| | |
|---|-----------------|
| - Impôts sur les bénéfices (Produit) | 39 K€ |
| - Dotation de provision pour impôt sur déficit de la SA Loiseau Rive Gauche | <u>- 108 K€</u> |
| - <i>Impôt sur les bénéfices (charges)</i> | <u>-69 K€</u> |

1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA a contracté un emprunt de 300 K€ sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 0.90%.

Ce nouvel emprunt est utilisé pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée. Elle permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur spa Villa Loiseau des Sens.

Au 31 décembre 2015, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 1 770 K€, de l'emprunt de 300 K€ et des agios de 2K€.

1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau).

| Au 31/12/2015 | Emprunts et | Fournisseurs | Autres passifs | Total |
|----------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|--------------|
| En K€ | dettes financières | | courants | |
| Echu | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Inférieur à 3 mois | 18 | 294 | 2 595 | 2 907 |
| 3 mois à 12 mois | 52 | | 153 | 205 |
| 1 à 5 ans | 230 | | | 230 |
| Supérieur à 5 ans | | | | |
| Total | 302 | 294 | 2 748 | 3 344 |

| Au 31/12/2014 En K€ | Emprunts et dettes financières | Fournisseurs | Autres passifs courants | Total |
|--------------------------------------|---|---------------------|--|--------------|
| Echu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Inférieur à 3 mois | | 364 | 2 460 | 2 824 |
| 3 mois à 12 mois | | | 155 | 155 |
| 1 à 5 ans | | | | |
| Supérieur à 5 ans | | | | |
| Total | 0 | 364 | 2 615 | 2 979 |

2. Restaurant Loiseau des Vignes

Ce restaurant ouvert depuis 2007 possède une étoile au guide Michelin depuis 2010, avec une capacité d'accueil maximale de 65 couverts.

En 2015, le chiffre d'affaires a augmenté de 3%. Les charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées, avec une légère augmentation de la masse salariale. De ce fait, le résultat net est bénéficiaire de 90 K€ en 2015, contre 95 K€ en 2014.

3. Restaurant Loiseau des Ducs

Ce restaurant ouvert depuis 2013 possède une étoile au guide Michelin depuis 2014, avec une capacité d'accueil maximale de 55 couverts.

Le chiffre d'affaires 2015 est en augmentation de 4,7% par rapport à 2014.

Des outils de bonne gestion des matières premières et des autres charges d'exploitation ont été mis en place et ont permis d'atteindre le niveau de rentabilité, avec le maintien du niveau d'excellence de ses prestations. Des investissements importants ont été engagés les premières années, d'où le résultat net comptable encore déficitaire de -27 K€, contre -43 K€ en 2014. L'excédent brut d'exploitation est bénéficiaire de 55 K€ en 2015, contre 33 K€ en 2014.

4. Bar à vins La part des anges

Ce bar à vins ouvert en juillet 2014 affiche une belle progression depuis son ouverture. Le recrutement d'une sommelière a permis d'élargir l'offre des vins, avec un très bon rapport qualité/prix. Les verrines sucrées et salées préparées par les cuisines du restaurant Loiseau des Ducs sont très appréciées des clients qui deviennent de plus en plus fidèles.

5. Les restaurants parisiens

L'activité des restaurants parisiens a baissé de 1 % par rapport à 2014.

Pour Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise), le niveau des prestations s'est amélioré, avec un ticket moyen couvert qui est passé de 76 € ttc à 86,8 € ttc en 2015, soit une augmentation de 14% ; ce qui a permis la stabilité du chiffre d'affaires par rapport à 2014.

Le résultat net comptable est toujours déficitaire de -184 K€, contre un déficit de 191 K€ en 2014.

Pour Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite), le ticket moyen couvert de 2015 s'élève à 82,2 € ttc, stable par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires a baissé de 2%.

Le résultat net comptable est toujours déficitaire de -315 K€, contre un déficit de -238 K€ en 2014.

Les opérations de promotion très importantes engagées depuis 3 ans, et renforcées avec des soirées œnologiques « accord mets et vins », ont permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires.

Les attentats terroristes de Paris en janvier et novembre 2015 n'ont pas permis la reconquête d'une nouvelle clientèle de touristes en 2015. L'activité touristique a été très morose dans la capitale ; nos restaurants parisiens ont été très affectés, et n'ont pas pu atteindre le niveau de fréquentation requis pour permettre l'équilibre.

De ce fait, la contribution des deux restaurants parisiens au résultat net consolidé est négative en 2015, soit - 298K€ contre -249 K€ en 2014.

Pour ces deux restaurants parisiens, l'objectif d'améliorer le niveau de qualité - tout en conservant la clientèle d'habités, mais avec la conquête d'une nouvelle clientèle - sera poursuivi pour atteindre un niveau d'excellence reconnu par le guide Michelin, pour l'obtention d'une étoile au guide Michelin, et par conséquent l'augmentation de leur taux de fréquentation et du ticket moyen.

Pour atteindre ces objectifs, de nouvelles actions ont été menées, telles que :

- Changement de noms depuis le 26 octobre 2015, Tante Louise est devenu **Loiseau Rive Droite** dans le 8^{ème} arrondissement, et Tante Marguerite est devenu **Loiseau Rive Gauche** dans le 7^{ème} arrondissement. Ceci est dans le but de communiquer avec pertinence pour bénéficier de la notoriété de la marque Bernard Loiseau, et pour plus de cohérence des noms des établissements du groupe.
- Ouverture les samedis afin de capter une clientèle parisienne, étrangère et française régionale du weekend.
- Des économies de personnel avec une meilleure synergie entre les deux restaurants parisiens, ainsi qu'une réduction de la masse salariale face à la baisse de la capacité moyenne d'accueil.

6. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et notamment celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, Mulot & Petitjean, Terrines du Morvan et dernièrement Jacoulot, Nectars de Bourgogne, Feyel-Artzner et Apidis.

En 2015, le contrat de partenariat avec la société japonaise Igrec Plus a été mis en sommeil à cause des difficultés financières de cette société. De ce fait, l'activité de consulting et de vente de droits d'image a baissé, passant de 176 K€ en 2014, à 117 K€ en 2015.

Les différents contrats de partenariats en cours sont les suivants :

- **Albert Bichot & Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes et épicerie fines.

- **Gabriel Boudier & Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et la sommellerie du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels, ainsi qu'aux cavistes et épicerie fines en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot & Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot* », fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef de cuisine du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites et dernièrement de vinaigres.

- **Agis & Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés « Maison Bernard Loiseau » fabriqués et commercialisés par Agis pour les fêtes de fin d'année.

- **Manotel & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un partenariat basé sur le conseil en restauration, offrant ainsi aux restaurants du groupe genevois le savoir faire, l'esprit et le style Bernard Loiseau.

- **Igrec Plus & Bernard Loiseau (en sommeil en 2015)**

Ce partenariat permet des opérations de consulting et de conseil en restauration au Japon.

- **Mulot - Petitjean & Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot & Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

- **Terrines du Morvan & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Terrines du Morvan, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de terrines, représentatives de la gastronomie française et bourguignonne, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Jacoulot & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec les établissements Jacoulot, consistant à l'élaboration et la commercialisation de variétés de sprays culinaires, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Nectars de Bourgogne & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Nectars de Bourgogne, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de nectars de fruits, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Feyel-Artzner & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Feyel-Artzner, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de foie gras, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Apidis & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Apidis, avec l'installation des ruches d'abeilles sur les toits du Relais Bernard Loiseau, profitant de son grand parc et de sa proximité des jardins du Morvan, le suivi des récoltes, la mise en pot et la commercialisation du miel.

7. Société civile immobilière Dumaine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu, et en partie depuis 2014 celles de Dijon. En effet, la SCI Dumaine a acquis en 2014 un immeuble au 5 et 7 rue Vauban à Dijon pour un montant de 515 K€. Cette acquisition a été financée par un emprunt de 480 K€.

Les produits de l'exercice sont constitués essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA.

Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés, sous déduction des amortissements. Il s'élève à 448 K€ en 2015, contre 448 K€ en 2014.

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 210 348,80 €.

Le Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2015 s'élevait à 242 154,00 euros, propose à l'Assemblée générale de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 159 009,00 à 401 163,00 euros. La réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2015 un bénéfice net de 210 348,80 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

| EXERCICE | DIVIDENDE PAR ACTION | REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT |
|----------|----------------------|--|
| 2014 | 0.04 € | Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable |
| 2013 | 0.04 € | Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable |
| 2012 | 0.04 € | Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable |

E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2015, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 54,11% du capital et 67,84% des droits de vote.

Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,50% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015.

H. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau de ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Il sera proposé, à l'Assemblée générale du 27 mai 2016, une résolution proposant de répartir les jetons de présence entre les administrateurs à hauteur maximale de 5 000 euros au titre de l'exercice 2016. Ces jetons de présence seront répartis en fonction de la participation effective des administrateurs au nombre de séances du conseil d'administration et du comité des rémunérations.

I. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

J. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de

l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :
Présidente du Conseil d'administration
Date d'entrée en fonction : 1^{er} mars 2003
Directrice générale de Bernard Loiseau SA
Date d'entrée en fonction : 18 décembre 2009
Administrateur
Date de première nomination : 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018
Autres mandats exercés actuellement : Présidente de la SAS Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise)
P.D.G de la SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite)
P.D.G de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SCI Dumaine
Administrateur de la société d'édition SEPT (Journal de l'Hôtellerie et restauration)
Administrateur de la SA Guy Degrenne.

Madame Ahlame BUISARD
Administrateur et Directeur Général
Date de nomination : 24 mai 2012
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2017
Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL Loiseau des Ducs
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite)
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Madame Bérangère LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 16 mai 2014
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2019
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite)
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SARL Pays de Bresse
Gérante de la SARL Bernard Loiseau Organisation

Madame Catherine LOISEAU :
Administrateur
Date de première nomination : 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur Patrick BERTRON :
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite)

Monsieur Bernard CLAUZEL :
Administrateur indépendant
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur François PIERSON
Administrateur indépendant
Administrateur
Date de première nomination : 29 juin 2006
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015
Président du directoire de la SA SOFILAC
P.D.G de la SA Société Industrielle de Lacanche
P.D.G de la SA Alirol Service Commercial
Administrateur de la SA Paul Charvet
Directeur de la Société Fourneaux de France Limited

Monsieur Thierry THOMAS Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015
P.D.G de la SA Maroquinerie Auguste Thomas
Président de la SAS Ateliers d'Armançon
Président de la SAS MARJO
Président de la SAS Maroquinerie de Saulieu
Directeur Général de la SAS SELMO
Directeur Général de la Société ARCAMEX

K. MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA PRESIDENCE

Reconnaissant l'engagement de Dominique Loiseau dans la représentation de l'entreprise et son rôle essentiel au service de l'image de la société, le Conseil d'administration du 3 avril 2015 ainsi que l'Assemblée Générale du 29 mai 2015, ont décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général, attribuant à Dominique Loiseau la fonction de Présidente et à Ahlame Buisard la fonction de Directrice générale.

L. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2015 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés avait été proposée lors de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2014.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés sera proposée à l'assemblée générale mixte de l'année 2017 pour renouvellement.

M. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

N. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2016 est disponible sur le site Internet de la société : www.bernard-loiseau.com

O. TRANSFERT D'EURONEXT VERS ALTERNEXT

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

P. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 1 314 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les sept emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 4.61%, 2.75%, 1.80%, 1.80%, 1.65% et 0.90 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.18).

Risque de capital

Cf paragraphe I du rapport de gestion.

Q. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

R. PERSPECTIVES D'AVENIR

En février 2016, lors de la publication du guide Michelin, le groupe a été très surpris et déçu par la classification du Relais Bernard Loiseau en deux étoiles, après 25 ans de classification en trois étoiles Michelin. Les clients ont manifesté leur déception et incompréhension de cette classification. Leur niveau de satisfaction n'a jamais été aussi élevé, et s'est traduit par une augmentation de la fréquentation du Relais Bernard Loiseau d'année en année (+6% en 2015).

Le défi de la reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau est lancé. Le groupe se donne tous les moyens pour la reconquérir très vite. Le niveau de contrôle sera renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

La marque Bernard Loiseau est très forte, avec une reconnaissance d'excellence, qui s'affiche de plus en plus sur les sites internet d'avis des clients. Il est vrai que les clients cherchent à vivre une expérience globale, comme celle qui leur est offerte par le Relais & Châteaux et ses nombreuses infrastructures.

La construction de la « Villa Loiseau des sens » est lancée depuis fin 2015. Ce projet ambitieux répondra à une tendance profonde et durable, dans le but de conforter l'attractivité du Relais Bernard Loiseau, en devenant ainsi une vraie destination « spa et bien-être », avec de nouvelles cibles de clientèle.

Grâce à la diversification de ses activités, le groupe Bernard Loiseau résiste bien à la crise, avec un résultat net consolidé toujours bénéficiaire.

Une gestion très pointilleuse et une promotion innovante seront toujours le fer de lance du groupe pour continuer à affronter la mauvaise conjoncture économique qui s'est installée à Paris.

Les actions de communication et de commercialisation, tout comme la qualité des prestations reconnue de la marque Bernard Loiseau, devraient maintenir sérieusement l'attractivité des différents établissements et de la marque.

Des investissements permanents seront consacrés au renouvellement, à l'embellissement et au confort pour permettre de préserver l'excellence des prestations, sans oublier le respect de la conformité régulière des installations aux normes d'hygiène et de sécurité qui évoluent souvent dans ce secteur d'activité.

Des démarches continueront d'être menées pour rechercher les partenariats valorisant le savoir-faire du groupe Bernard Loiseau.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

| EXERCICES en euros | 31/12/11 | 31/12/12 | 31/12/13 | 31/12/14 | 31/12/15 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Capital fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 1 790 125 | 1 790 125 | 1 790 125 | 1 790 125 | 1 790 125 |
| Nombre d'actions ordinaires | 1 432 100 | 1 432 100 | 1 432 100 | 1 432 100 | 1 432 100 |
| Nombre d'actions à dividendes prioritaires | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires HT | 5 647 206 | 5 482 570 | 5 183 061 | 5 391 342 | 5 720 972 |
| Résultat avant impôts/amortiss. et provisions | 432 632 | 359 418 | 278 671 | 596 448 | 614 392 |
| Impôts sur les bénéfices | 69 678 | 34 002 | -26 193 | 28 710 | 68 913 |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat après impôts | 109 623 | 92 374 | 60 274 | 298 597 | 210 349 |
| Résultat distribué * | 0 | 70 713 | 56 655 | 56 271 | 56 443 |
| Résultat par action | | | | | |
| après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions | 0.25 | 0.23 | 0.21 | 0.42 | 0.43 |
| après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions | 0.08 | 0.06 | 0.04 | 0.21 | 0.15 |
| Dividende brut Versé à chaque action | 0.05 | 0.04 | 0.04 | 0.04 | 0.00 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen | 62 | 58 | 61 | 62 | 63 |
| Montant de la masse salariale | 2 025 957 | 2 014 460 | 2 082 863 | 2 063 794 | 2 148 313 |
| Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales) | 824 062 | 817 203 | 799 539 | 751 508 | 764 836 |

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

*Au titre de l'exercice N-1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Etat de situation financière en K€

| Actif en K€ | Notes | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| Goodwill | 5-1 | 1 420 | 1 420 |
| Marques | 4-2 | 638 | 638 |
| Autres immobilisations incorporelles | 5-1 | 61 | 45 |
| Immobilisations corporelles | 5-1 | 7 858 | 7 672 |
| Immobilisations financières | 5-1 | 100 | 192 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 5-3 | 0 | 20 |
| Impôts différés actifs et créance de carry back | 4-14 | 279 | 193 |
| Actifs non courants | | 10 356 | 10 180 |
| Stocks et en-cours | 5-4 | 914 | 812 |
| Clients et comptes rattachés | 5-5 | 154 | 202 |
| Créance d'impôt exigible | | 177 | 194 |
| Autres actifs courants | 5-6 | 333 | 432 |
| Trésorerie et équivalents | 5-8 | 2 705 | 2 906 |
| Actifs courants | | 4 283 | 4 546 |
| Total de l'actif | | 14 639 | 14 726 |
| Passif | Notes | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
| Capital social | D | 1 790 | 1 790 |
| Primes d'émission | D | 3 306 | 3 306 |
| Réserves | D | 5 866 | 5 863 |
| Résultat de l'exercice | | 9 | 67 |
| Capitaux propres | | 10 971 | 11 026 |
| Emprunts et dettes financières à plus d'un an | 9 | 990 | 1 014 |
| Provisions à long terme | 5-11 | 147 | 137 |
| Impôts différés passifs | | | |
| Autres passifs non courants | | | |
| Passifs non courants | | 1 137 | 1 151 |
| Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an | | 330 | 286 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 543 | 588 |
| Dettes d'impôt courant | | 0 | 0 |
| Autres passifs courants | 5-9 | 1 653 | 1 670 |
| Provisions à court terme | | 5 | 5 |
| Passifs courants | | 2 531 | 2 549 |
| Total Passif | | 14 639 | 14 726 |

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

| | Notes | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|-------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 6-1 | 10 417 | 10 021 |
| Achats consommés | | -2 290 | -2 191 |
| Marge brute | | 8 127 | 7 830 |
| Autres produits de l'activité | | | 0 |
| Charges externes | | -1 831 | -1 762 |
| Impôts et taxes | | -243 | -205 |
| Charges de personnel | 6-2 | -5 244 | -5 028 |
| Dotations aux amortissements | 5-2 | -854 | -822 |
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | 5-11 | -9 | -3 |
| Autres charges d'exploitation | | -13 | -18 |
| Autres produits d'exploitation | 6-3 | 95 | 54 |
| Résultat opérationnel courant | 5-12 | 28 | 46 |
| Autres produits et charges opérationnels | 6-4 | 0 | 3 |
| Résultat opérationnel | 5-12 | 28 | 49 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents | | 13 | 32 |
| Coût de l'endettement financier brut | | -26 | -29 |
| Coût de l'endettement financier net (produit) | | -13 | 3 |
| Autres produits financiers | | | |
| Autres charges financières | | -62 | -10 |
| Résultat avant impôt | | -47 | 42 |
| Charge d'impôt | 6-5 | 56 | 25 |
| Résultat net | | 9 | 67 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | |
| Ecart actuariel nets d'impôts au titre des régimes à prestations définies | | -1 | -7 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 8 | 60 |
| Nombre d'actions en circulation | | 1 432 100 | 1 432 100 |
| Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle | | 1 410 125 | 1 409 947 |
| Résultat opérationnel par action (en euros) | | 0,02 € | 0,03 € |
| Résultat net par action (en euros) | | 0,01 € | 0,05 € |
| Résultat net dilué par action (en euros) | | 0,01 € | 0,05 € |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action (en euros) | | 0,01 € | 0,04 € |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par action (en euros) | | 0,01 € | 0,04 € |

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (21 975 actions en moyenne sur l'année 2015).

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

C. Tableau des flux de trésorerie en K€

| | 31.12.15 | 31.12.14 |
|---|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé | 9 | 67 |
| Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions | 925 | 835 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | | |
| Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés | | |
| Autres produits et charges calculés | | |
| Plus value et moins value de cession | | -4 |
| Profits et pertes de dilution | | |
| Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | |
| Dividendes | | |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt | 934 | 898 |
| Coût de l'endettement financier net | 13 | -2 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | -56 | -25 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A) | 891 | 871 |
| Impôt versé ou reçu (B) | 145 | 50 |
| Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C)) | -198 | -167 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C) | 838 | 754 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -1 077 | -1 358 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 0 | 4 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | -35 | -112 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières | 127 | 23 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| Dividendes reçus | | |
| Variation des prêts et avances consentis | | |
| Subvention d'investissement reçue | | |
| Variation de périmètre | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E) | -985 | -1 443 |
| Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options | | |
| Rachats et reventes d'actions propres | -7 | -7 |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice | | |
| - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | -56 | -56 |
| - Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | | |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | | |
| Souscription d'emprunts | 300 | 480 |
| Remboursement d'emprunt | -280 | -260 |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements) | -13 | 2 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F) | -56 | 159 |
| Incidence des variations des cours de devises (G) | | |
| Variation de trésorerie nette (D+E+F+G) | -203 | -530 |
| Trésorerie d'ouverture | 2 906 | 3 436 |
| Trésorerie de clôture | 2 703 | 2 906 |
| Variation de trésorerie nette | -203 | -530 |

D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

| | Capital | Réserves liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves et résultats consolidés | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Total capitaux propres |
|--|--------------|---------------------------|---------------------|----------------------------------|---|------------------------|
| Capitaux propres au 31/12/2013 | 1 790 | 3 306 | -84 | 6 033 | -16 | 11 029 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | -7 | | | -7 |
| Dividendes | | | | -56 | | -56 |
| Résultat net au 31/12/2014 | | | | 67 | | 67 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | -7 | -7 |
| Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 67 | -7 | 60 |
| Variations de périmètre | | | | | | |
| Capitaux propres au 31/12/2014 | 1 790 | 3 306 | -91 | 6 044 | -23 | 11 026 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | -7 | | | -7 |
| Dividendes | | | | -56 | | -56 |
| Résultat net au 31/12/2015 | | | | 9 | | 9 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | -1 | -1 |
| Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 9 | -1 | 8 |
| Variations de périmètre | | | | | | |
| Capitaux propres au 31/12/2015 | 1 790 | 3 306 | -98 | 5 997 | -24 | 10 971 |

E. Notes annexes aux états financiers consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne

- . Saulieu : Relais & Châteaux Bernard Loiseau et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau), au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine, 21210 Saulieu, qui a une activité de consulting culinaire.

- . Beaune : restaurant Loiseau des Vignes, 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- A Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite), au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise), au 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Nyse Alternext.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} avril 2016, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 27 mai 2016.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2015.

1. Principes généraux

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2011-2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 21 : interprétation relative aux taxes (« Levies »).

Ces normes n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2015, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2010-2012 ainsi que le texte publié le 25 septembre 2014 et relatif au cycle 2012-2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendement relatif à la présentation des états financiers,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendement relatif aux cotisations des membres du personnel,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe,
- IFRS 14 : norme relative aux comptes de report réglementaire,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.12 et 4.13). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.12). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2015 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée depuis le 31 décembre 2014.

Le périmètre de consolidation 2015 est ainsi le suivant :

| Sociétés | N° siret | Siège social | % détention | % intérêt | % contrôle | Méthode de consolidation |
|-------------------------------|-------------------|--|------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| SA Bernard Loiseau | 016 050 023 00015 | 2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU | Mère | | | intégration globale |
| SCI Dumaine | 327 309 241 00013 | 2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU | 99,98% | 100% (1) | 100% | intégration globale |
| S.A.S Loiseau Rive Droite (3) | 682 023 122 00042 | 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS | 99,62% | 100% (1) | 100% | intégration globale |
| SA Loiseau des Vignes | 381 155 266 00038 | 31 Rue Maufoux 21200 Beaune | 99,52% | 100% (1) | 100% | intégration globale |
| SARL Au Pays De Bresse | 306 522 541 00011 | 2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU | 99,80% | 100% (1) | 100% | intégration globale |
| SA Loiseau Rive Gauche (2-4) | 582 122 669 00010 | 5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS | 98,80% (2) | 100% (1) | 100% | intégration globale |
| SARL BL Organisation | 440 724 169 00014 | 4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU | 100 % | 100% (1) | 100% | intégration globale |
| SARL Loiseau des Ducs | 792 463 382 00020 | 3 Rue Vauban 21000 DIJON | 100 % | 100 % (1) | 100% | intégration globale |

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Loiseau Rive Gauche est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse

(3) Suite à l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2015, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la SAS « Tante Louise » en SAS « Loiseau Rive Droite »

(4) Suite à l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2015, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la SA « Tante Marguerite » en SA « Loiseau Rive Gauche »

Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2015 et postérieurement à la clôture.

4. Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Goodwills

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de l'état de situation financière dans le poste « Marques ».

4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

| | |
|---|-------------|
| - Terrains | non amortis |
| - Constructions | 40 à 50 ans |
| - Agencements constructions (second œuvre) | 25 ans |
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans |
| - Petits agencements | 4 à 10 ans |
| - Installations techniques | 4 à 10 ans |
| - Matériel et outillage industriels | 3 à 15 ans |
| - Installations générales | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 à 8 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |

4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires et situation géographique, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2015, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2015 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 8,65%, contre 9,30% en 2014, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 2 et 5% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en mars 2016.
- Taux sans risque de 2.22%
- Prime de risque de 6.74%
- Beta endetté de 0.82
- Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

Seule une variation du taux d'actualisation supérieure ou égale à 9 points conduirait à constater une dépréciation sur le seul goodwill « SA Loiseau Rive Gauche » ex tante-Marguerite (environ 2 K€ pour un taux d'actualisation de 17,65%).

4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009, la société Newcore ayant été déconsolidée à cette date.

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

4.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres, sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique, en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat par le biais d'une dépréciation: cf. point 5.3. Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la dépréciation ou de la cession des actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminés en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut

être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût d'entrée déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

4.8 Stocks et en cours

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

4.11 Actions propres

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

4.12 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuaire, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée, le groupe comptabilise immédiatement et intégralement les écarts actuariels en capitaux propres, sans reclassement possible ultérieurement en résultat net. Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, ces écarts actuariels sont inscrits sur une ligne spécifique, pour leur montant net d'impôt, dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans

- Taux des charges sociales : de 37% à 43% selon les établissements
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 2%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2015 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 2% identique à 2014 : ce taux est en adéquation avec l'évolution des indices iBoxx, Bloomberg et des OAT supérieurs à 10 ans au 31 décembre 2015.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

4.13 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

4.14 Impôts

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE (ex TANTE MARGUERITE) bénéficient du régime d'intégration fiscale. Depuis le 1^{er} janvier 2005, BL Organisation fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société Loiseau des Vignes fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

4.15 Subventions et crédits d'impôts

Bernard Loiseau SA bénéficie d'une aide financière accordée par l'ADEME au titre de la réalisation en cours d'une chaufferie bois. Cette aide financière s'analyse comme une subvention d'investissement et relève de la norme IAS 20 (subvention publique liées à des actifs au sens d'IAS 20.3). En terme de présentation, elle est inscrite en produits différés au bilan et figure, à hauteur du montant attribué au 31 décembre 2015, soit 40 K€, en autres passifs non

courants. Elle sera comptabilisée en produits (dans la rubrique autres produits d'exploitation), selon une base systématique et rationnelle, sur la durée d'utilité de l'actif.

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient également de crédits d'impôt apprentissage (1 K€ au titre de 2015) et de crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (159 K€ au titre de 2015). Ces crédits d'impôt entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

4.16 Contribution économique territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations:

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

4.17 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :

- . Saulieu : Relais & Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- Paris :

- Restaurant Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite) au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise) 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

4.18 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les

emprunts auprès des établissements de crédit représente 1 314 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les sept emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 4.61%, 2.75%, 1.80%, 1.80%, 1.65 % et 0.90 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

| Au 31/12/2015 En K€ | Emprunts | Fournisseurs | Autres passifs courants | Total |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------|------------------------------------|--------------|
| Echu | 6 | | | 6 |
| Inférieur à 3 mois | 89 | 543 | 1 431 | 2 063 |
| 3 à 12 mois | 236 | | 222 | 458 |
| 1 à 5 ans | 947 | | | 947 |
| Supérieur à 5 ans | 42 | | | 42 |
| Total | 1 320 | 543 | 1 653 | 3 516 |

| Au 31/12/2014 En K€ | Emprunts | Fournisseurs | Autres passifs courants | Total |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------|------------------------------------|--------------|
| Echu | 2 | | | 2 |
| Inférieur à 3 mois | 70 | 588 | 1 472 | 2 130 |
| 3 à 12 mois | 214 | | 198 | 412 |
| 1 à 5 ans | 827 | | | 827 |
| Supérieur à 5 ans | 187 | | | 187 |
| Total | 1 300 | 588 | 1 670 | 3 558 |

Risque de capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2015, à l'exception :

- de la société SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite) qui exploite le fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche (ex Tante Marguerite). Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour confirmer la poursuite d'activité de ce restaurant,
- et de la SARL Loiseau des Ducs.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

4.19 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées à l'exception des missions exceptionnelles confiées à Madame Bérangère Loiseau-Ramé et au titre desquelles, en 2015, il a été comptabilisé une charge de 7 K€ hors taxe.

5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les montants sont exprimés en K€

5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

| 2015 | Valeur brute début d'exercice | Acquisitions | Cessions/Mises au rebut et autres | Transferts | Valeur brute fin d'exercice |
|---|-------------------------------------|--------------|--------------------------------------|------------|--------------------------------|
| Goodwill | 1 420 | | | | 1 420 |
| Marques | 638 | | | | 638 |
| Autres immobilisations incorporelles | 117 | 31 | | | 148 |
| Terrains | 529 | | | | 529 |
| Constructions et agencements | 13 229 | 199 | -1 | 1 | 13 428 |
| Installations techniques, matériel et outillage. | 3 251 | 138 | -65 | | 3 324 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 293 | 100 | -12 | | 2 381 |
| Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations | 99 | 588 | | -1 | 686 |
| Immobilisations corporelles | 19 401 | 1 025 | -78 | 0 | 20 348 |
| Participations dans des entreprises associées | 0 | | | | 0 |
| Autres participations | 0 | | | | 0 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 192 | 35 | -127 | | 100 |
| Immobilisations financières | 192 | 35 | -127 | | 100 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 90 | | | | 90 |
| Total général | 21 858 | 1 091 | -205 | | 22 744 |

| 2014 | Valeur brute début d'exercice | Acquisitions | Cessions/Mises au rebut et autres | Transferts | Valeur brute fin d'exercice |
|---|-------------------------------------|--------------|--------------------------------------|------------|--------------------------------|
| Goodwill | 1 360 | 60 | 0 | | 1 420 |
| Marques | 638 | 0 | 0 | | 638 |
| Autres immobilisations incorporelles | 105 | 13 | -1 | | 117 |
| Terrains | 518 | 11 | 0 | | 529 |
| Constructions et agencements | 12 313 | 714 | 0 | 202 | 13 229 |
| Installations techniques, matériel et outillage. | 3 095 | 203 | -47 | | 3 251 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 062 | 271 | -42 | 2 | 2 293 |
| Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations | 204 | 99 | 0 | -204 | 99 |
| Immobilisations corporelles | 18 192 | 1 298 | -89 | 0 | 19 401 |
| Participations dans des entreprises associées | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Autres participations | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 103 | 112 | -23 | | 192 |
| Immobilisations financières | 103 | 112 | -23 | | 192 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (1) | 90 | | | | 90 |
| Total général | 20 488 | 1 483 | -113 | | 21 858 |

Le poste Goodwill comprend en 2015 :

| 2015 | Valeur brute | Valeur nette |
|---|--------------|--------------|
| Goodwill « SAS Loiseau Rive Droite » ex Tante Louise | 585 | 585 |
| Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche » ex Tante Marguerite | 455 | 455 |
| Goodwill « SA Loiseau des Vignes » | 300 | 300 |
| Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013 | 20 | 20 |
| Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014 | 60 | 60 |
| Total | 1 420 | 1 420 |

Le poste Goodwill comprend en 2014 :

| 2014 | Valeur brute | Valeur nette |
|---|--------------|--------------|
| Goodwill « SAS Loiseau Rive Droite » ex Tante Louise | 585 | 585 |
| Goodwill « SA Loiseau Rive Gauche » ex Tante Marguerite | 455 | 455 |
| Goodwill « SA Loiseau des Vignes » | 300 | 300 |
| Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013 | 20 | 20 |
| Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014 | 60 | 60 |
| Total | 1 420 | 1 420 |

5.2 Etat des amortissements

| 2015 | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Transferts | Montant Fin d'exercice |
|---|--------------------------|---------------|-------------|------------|------------------------|
| Goodwill | 0 | | | | 0 |
| Marques | 0 | | | | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 72 | 15 | | | 87 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Constructions et agencements | 7 955 | 456 | -1 | | 8 410 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 2 510 | 176 | -65 | | 2 621 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 264 | 207 | -12 | | 1 459 |
| Sous total | 11 729 | 839 | -78 | 0 | 12 490 |
| Total | 11 801 | 854 | -78 | 0 | 12 577 |

| 2014 | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Transferts | Montant Fin d'exercice |
|---|--------------------------|---------------|-------------|------------|------------------------|
| Goodwill | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Marques | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 62 | 11 | -1 | | 72 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Constructions et agencements | 7 512 | 443 | | | 7 955 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 2 389 | 168 | -47 | | 2 510 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 105 | 200 | -41 | | 1 264 |
| Sous total | 11 006 | 811 | -88 | 0 | 11 729 |
| Total | 11 068 | 822 | -89 | 0 | 11 801 |

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

La SAS Newcore était considérée jusqu'au 31 décembre 2009 comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détenait pas le contrôle, mais sur laquelle il exerçait une influence notable.

La société ayant été sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, les titres de Newcore ont été repris à l'actif de Bernard Loiseau à leur juste valeur à la date de déconsolidation et comptabilisés en actifs disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des informations financières que nous détenons de cette société, tel que le montant de ses capitaux propres inférieur à la moitié du capital social et le fait que la société soit en cours de liquidation, nous avons procédé à une dépréciation complémentaire de ces actifs disponibles à la vente de 20 K€, soit une dépréciation totale de 100% de la valeur nette de ces actifs dans les comptes consolidés.

La dépréciation de l'exercice a été comptabilisée en autres charges financières dans l'état du résultat net 2015.

| | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|--------------------------|------------|--------------|----------|------------|
| | brut | Dépréciation | net | Net |
| Titres de la SAS Newcore | 90 | 90 | 0 | 20 |
| Total | 90 | 90 | 0 | 20 |

5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

| | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|---|------------|--------------|------------|------------|
| | brut | Dépréciation | net | Net |
| Liquides, solides, produits Bien être et produits d'entretien | 770 | | 770 | 670 |
| Marchandises | 149 | -5 | 144 | 142 |
| Total | 919 | -5 | 914 | 812 |

5.5 Clients et comptes rattachés

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Clients et comptes rattachés < 1 an | 156 | 208 |
| Clients et comptes rattachés > 1 an | | |
| Pertes de valeur | -2 | -6 |
| Total | 154 | 202 |

5.6 Autres actifs courants

| | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|---|------------|--------------|------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | net | Net |
| Personnel et comptes rattachés (1) | 3 | | 3 | 2 |
| TVA | 60 | | 60 | 48 |
| Avances et acomptes fournisseurs | 20 | | 20 | 45 |
| Produits à recevoir des prestations de consulting | 87 | | 87 | 137 |
| Charges constatées d'avance | 110 | | 110 | 111 |
| Autres créances | 11 | | 11 | 5 |
| Compte courant Newcore (2) | 84 | 42 | 42 | 84 |
| Total | 375 | 42 | 333 | 432 |

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

(2) Avance en compte courant bloquée au 31 décembre 2011 et classée depuis 2012 en autres actifs courants.

5.7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

| 2015 | Net au 31/12/15 | CCA | Total créances non échues | Total créances échues | Entre 30 et 60 jours | Entre 61 et 90 jours | Entre 91 et 180 jours | Entre 181 et 360 jours | Plus de 360 jours |
|---|-----------------|------------|---------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|
| Créance carry Back (1) | 11 | | 11 | | | | | | |
| Clients et comptes rattachés (2) | 154 | | 131 | 23 | 16 | 7 | | | |
| Autres actifs courants | | | | | | | | | |
| Personnel et comptes rattachés (*) | 3 | | 3 | | | | | | |
| TVA | 60 | | 60 | | | | | | |
| Avances et acomptes fournisseurs | 20 | | 20 | | | | | | |
| Produits à recevoir des prestations de consulting | 87 | | 87 | | | | | | |
| Charges constatées d'avances | 110 | 110 | | | | | | | |
| Créances diverses | 11 | | 11 | | | | | | |
| Compte courant Newcore | 42 | | 42 | | | | | | |
| Total autres actifs courants (3) | 333 | 110 | 223 | 23 | 16 | 7 | | | |
| Total général (1)+(2)+(3) | 498 | 110 | 365 | 23 | 16 | 7 | | | |

| 2014 | Net au 31/12/14 | CCA | Total créances non échues | Total créances échues | Entre 30 et 60 jours | Entre 61 et 90 jours | Entre 91 et 180 jours | Entre 181 et 360 jours | Plus de 360 jours |
|---|--------------------|------------|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Créance carry Back (1) | 11 | | 11 | | | | | | |
| Clients et comptes rattachés (2) | 202 | | 158 | 44 | 23 | 21 | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs courants | | | | | | | | | |
| Personnel et comptes rattachés (*) | 2 | | 2 | | | | | | |
| TVA | 48 | | 48 | | | | | | |
| Avances et acomptes fournisseurs | 45 | | 45 | | | | | | |
| Produits à recevoir des prestations de consulting | 137 | | 137 | | | | | | |
| Charges constatées d'avances | 111 | 111 | | | | | | | |
| Créances diverses | 5 | | 5 | | | | | | |
| Compte courant Newcore | 84 | | 84 | | | | | | |
| Total autres actifs courants (3) | 432 | 111 | 321 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total général (1)+(2)+(3) | 645 | 111 | 490 | 44 | 23 | 21 | 0 | 0 | 0 |

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

5.8 Trésorerie et équivalents

| En K€ | Nature | Valeur Historique au 31/12/2015 | Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2015 | Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2015 |
|--|--|--|--|---|
| Disponibilités | Comptes courants et comptes à terme | 2 705 | 2 705 | 2 705 |
| Placement Cardif SICAV | Placements monétaires | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents | | 2 705 | 2 705 | 2 705 |
| Agios et découverts | | | | -2 |
| Trésorerie nette au tableau de flux | | | | 2 703 |

5.9 Autres passifs courants

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes clients | 444 | 395 |
| Personnel et organismes sociaux | 1 087 | 1 156 |
| TVA | 48 | 78 |
| Autres dettes fiscales et sociales | 29 | 13 |
| Produits constatés d'avance | 44 | 26 |
| Autres dettes | 1 | 2 |
| Total | 1 653 | 1 670 |

5.10 Composition du capital social

| | Nombre | Valeur nominale |
|--|-----------|-----------------|
| 1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice | 1 432 100 | 1,25€ |
| 2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice | | |
| 3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice. | | |
| 4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice | 1 432 100 | 1,25€ |

Note : L'assemblée générale du 29/05/2015 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 23 450 actions en auto-contrôle au 31/12/2015.

5.11 Etat des provisions

| | Montant au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant à la fin de l'exercice |
|--|--------------------------------|---------------|-------------|--------------------------------|
| Provisions à long terme | | | | |
| Provisions pour impôts | 7 | | -5 | 2 |
| Autres provisions (retraite) | 130 | 15 | | 145 |
| Total des provisions à long terme | 137 | 15 | -5 | 147 |
| Provisions à court terme | | | | |
| Provision pour impôts | 5 | 5 | -5 | 5 |
| Autres provisions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des provisions court terme | 5 | 5 | -5 | 5 |
| Total général | 142 | 20 | -10 | 152 |
| Dont dotations, reprises et IS | | | | |
| - d'opérationnel courant | | 15 | 0 | |
| - d'opérationnel non courant | | | | |
| - financière | | 0 | | |
| - Charge d'impôt | | 5 | -10 | |

5.12 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€ :

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

| 2015 | Bourgogne | Paris | Total 2015 |
|------------------------------------|------------------|--------------|-------------------|
| Goodwill | 380 | 1040 | 1 420 |
| Marques | 638 | | 638 |
| Immobilisations corporelles nettes | 6 893 | 965 | 7 858 |
| Stock et en cours | 822 | 92 | 914 |
| Trésorerie et équivalents | 2 662 | 43 | 2 705 |
| Actifs courants | 4 050 | 233 | 4 283 |
| Passifs non courants | 1 053 | 84 | 1 137 |
| Passifs courants | 2 012 | 519 | 2 531 |

| 2015 | Bourgogne | Paris | Total 2015 |
|--|------------------|--------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 8 236 | 2 181 | 10 417 |
| Dont Restauration | 6 343 | 2 181 | 8 524 |
| Hôtellerie | 1 207 | 0 | 1 207 |
| Autres | 686 | 0 | 686 |
| Résultat opérationnel | 392 | -364 | 28 |
| Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence | 307 | -298 | 9 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | |
| Résultat net consolidé | 307 | -298 | 9 |

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 025 K€ dont 932 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 93 K€ concerne Paris.

| 2014 | Bourgogne | Paris | Total 2014 |
|------------------------------------|------------------|--------------|-------------------|
| Goodwill | 380 | 1 040 | 1 420 |
| Marques | 638 | 0 | 638 |
| Immobilisations corporelles nettes | 6 612 | 1 060 | 7 672 |
| Stock et en cours | 712 | 100 | 812 |
| Trésorerie et équivalents | 2 815 | 91 | 2 906 |
| Actifs courants | 4 265 | 281 | 4 546 |
| Passifs non courants | 970 | 181 | 1 151 |
| Passifs courants | 2 044 | 505 | 2 549 |

| 2014 | Bourgogne | Paris | Total 2014 |
|--|------------------|--------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 7 817 | 2 204 | 10 021 |
| Dont Restauration | 5 977 | 2 204 | 8 181 |
| Hôtellerie | 1 170 | | 1 170 |
| Autres | 670 | | 670 |
| Résultat opérationnel | 361 | -312 | 49 |
| Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence | 316 | -249 | 67 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | - | - | - |
| Résultat net consolidé | 316 | -249 | 67 |

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 298 K€ dont 1 159 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 139 K€ concerne Paris.

6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

6.1 Chiffre d'affaires

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 10 417 | 10 021 |
| Dont Restauration | 8 524 | 8 181 |
| Hôtellerie | 1 207 | 1 170 |
| Autres | 686 | 670 |

Le chiffre d'affaires consolidé en 2015 est de 10 417 K€, contre 10 021 K€ en 2014, soit une augmentation de 3,9%.

6.2 Charges de personnel

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires et indemnités bruts | 3 751 | 3 583 |
| Charges sociales | 1 493 | 1 445 |
| Total charges de personnel (1) | 5 244 | 5 028 |
| Engagements de retraite (2) | 143 | 130 |

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme.

6.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent principalement la production immobilisée correspondant aux temps consacrés par la Directrice Générale et le responsable de l'entretien pour les aménagements intérieurs d'un immeuble pour accueillir les stagiaires et de quelques travaux d'agencements et d'aménagements dans les chambres de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et concerne également les nouvelles constructions en cours (chaudière bio-masse et futur spa).

6.4 Impôts

a- Rationalisation de l'impôt

| | |
|---|------------|
| Résultat consolidé avant impôt | -47 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 0 |
| Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence | -47 |
| Taux de l'impôt | 33.33 % |
| Charge d'impôt théorique (produit) | -16 |
| Différences permanentes | -52 |
| Autres | 12 |
| Impôt réel (produit) | -56 |

b- Ventilation de la charge d'impôt :

| | |
|---|--------------|
| Impôts différés (produit) | - 85 K€ |
| Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance | - 5 K€ |
| Impôts exigibles | 34 K€ |
| Produit d'impôts | 56 K€ |

Dont 34 K€ (charge) imputable à des éléments du résultat opérationnel courant.

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 279 K€ correspond aux autres différences temporaires pour 279 K€.

7. Résultats par action

| | <u>31/12/2015</u> | <u>31/12/2014</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions en circulation | 1 432 100 | 1 432 100 |
| Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle) | 1 408 650 | 1 410 746 |
| Résultat opérationnel consolidé en K€ | 28 | 49 |
| Résultat net consolidé en K€ | 9 | 67 |
| Résultat opérationnel consolidé par action en euros | 0.02 | 0.04 |
| Résultat net consolidé par action en euros | 0.01 | 0.05 |
| Résultat net dilué par action en euros | 0.01 | 0.05 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action en euros | 0.01 | 0.04 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par actions en euros | 0.01 | 0.04 |

8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

| | <u>Au 01/01/2015</u> | <u>Variation</u> | <u>Au 31/12/2015</u> |
|--|----------------------|------------------|----------------------|
| Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues | 1 410 746 | - 2 096 | 1 408 650 |

| | <u>Au 01/01/2014</u> | <u>Variation</u> | <u>Au 31/12/2014</u> |
|--|----------------------|------------------|----------------------|
| Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues | 1 412 608 | -1 862 | 1 410 746 |

9. Dettes financières

Les emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Dumaine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 98 K€,

- Un deuxième emprunt de 400 K€ contracté par la société SAS Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise) en 2009, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 4.61%, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 33 K€,

- Un troisième emprunt de 400 K€ contracté par la société SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite) en 2011 pour financer les travaux de réaménagement et de mise aux normes engagés en 2010, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 2.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 127 K€,

- Un quatrième emprunt de 400 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs en 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 263 K€,

- Un cinquième emprunt de 145 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 105 K€,

- Un sixième emprunt de 480 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en juin 2014 pour financer l'acquisition d'un immeuble situé à Dijon, 5 et 7 rue Vauban, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.65%, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 387 K€,

- Un septième emprunt de 300 K€ a été contracté par la SA Bernard Loiseau en 2015 pour financer en partie la construction de la chaufferie bio-masse centralisée, sur une durée de 5 ans, avec un taux fixe de 0.90 %, et dont le capital restant dû au 31/12/2015 est de 300 K€. Cette chaufferie permettra de répondre aux besoins d'énergie de l'hôtel, du restaurant et du futur spa Loiseau des Sens.

Ces 7 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 325 K€.

10. Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

| En K€ | Montant garanti |
|---|-----------------|
| Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit | 945 |
| Total | 945 |

- Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2015 est de 98 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SAS Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise), un emprunt dont le solde au 31/12/2015 est de 33 K€ consenti par le Crédit Mutuel a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant.

Au niveau de la SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite), un emprunt dont le solde au 31/12/2015 est de 127 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une part d'un nantissement du fonds de commerce du restaurant Loiseau Rive gauche (ex Tante Marguerite), et d'autre part d'une garantie par acte séparé. Cette garantie consiste au blocage des comptes courants d'associés de la société Bernard Loiseau SA dans les comptes de la société SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite) à hauteur de 400 K€ durant deux ans, puis 300 K€ durant deux ans, puis 100 K€ durant les trois ans restant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2015 est de 387 K€ consenti par la société Générale a fait l'objet d'un nantissement de compte de titres financiers à hauteur de 250 K€ pour une durée de 6 ans.

En 2015, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 300 K€ consenti par le Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel-restaurant.

11. Honoraires des commissaires aux comptes

| | Mazars | Auditis | Total |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Montant K€ (HT) | Montant K€ (HT) | Montant K€ (HT) |
| | 2015 | 2015 | 2015 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | |
| Bernard Loiseau SA | 14 | 14 | 28 |
| Loiseau Rive Droite SAS | 5 | | 5 |
| Loiseau des Vignes SA | 4 | | 4 |
| Loiseau Rive Gauche SA | | 4 | 4 |
| Sous-total | 23 | 18 | 41 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes | 0 | 0 | 0 |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 23 | 18 | 41 |

| | Mazars | Auditis | Total |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Montant K€ (HT) | Montant K€ (HT) | Montant K€ (HT) |
| | 2014 | 2014 | 2014 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | |
| Bernard Loiseau SA | 14 | 14 | 28 |
| Loiseau Rive Droite SAS | 5 | | 5 |
| Loiseau des Vignes SA | 4 | | 4 |
| Loiseau Rive Gauche SA | 4 | | 4 |
| <i>Sous-total</i> | 27 | 14 | 41 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes | 0 | 0 | 0 |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | 0 | 0 | |
| TOTAL | 27 | 14 | 41 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015 » de la note E - 1 aux états financiers qui expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2015.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2015 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2015. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.
- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note E - 4.7 aux états financiers expose par ailleurs les méthodes comptables relatives à l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Auditis

Philippe Dandon

Mazars

Alain Chavance

COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

BILAN ACTIF (en K€)

| | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|--|---------------|------------------------------------|--------------|--------------|
| | Brut | Amortissements et dépréciations | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | 763 | 77 | 686 | 671 |
| Immobilisations corporelles | 8 100 | 5 918 | 2 182 | 1 586 |
| Immobilisations financières | 1 395 | 130 | 1 265 | 1 367 |
| Total actif immobilisé | 10 258 | 6 125 | 4 133 | 3 624 |
| Stocks et en cours | 651 | 5 | 646 | 576 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3 | 0 | 3 | 29 |
| Créances clients et comptes rattachés | 101 | 0 | 101 | 154 |
| Impôts sur les bénéfiques | 137 | 0 | 137 | 113 |
| Autres créances et comptes de régularisations | 2 308 | 42 | 2 266 | 1 997 |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Disponibilités | 2 315 | 0 | 2 315 | 2 445 |
| Total actif circulant | 5 515 | 47 | 5 468 | 5 314 |
| Total Actif | 15 773 | 6 172 | 9 601 | 8 938 |

BILAN PASSIF (en K€)

| | NET 31/12/2015 | NET 31/12/2014 |
|---|-------------------|-------------------|
| Capital social | 1 790 | 1 790 |
| Primes d'émission, fusion | 3 306 | 3 306 |
| Réserve légale | 179 | 179 |
| Autres réserves | 159 | 155 |
| Report à nouveau | 242 | 4 |
| Résultat exercice | 210 | 299 |
| Subvention d'investissement | 40 | 0 |
| Capitaux propres | 5 926 | 5 733 |
| Provisions | 330 | 221 |
| Emprunts et dettes financières | 2 072 | 1 529 |
| Avances et acomptes reçus | 306 | 310 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 252 | 305 |
| Dettes fiscales et sociales | 653 | 756 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 42 | 59 |
| Autres dettes | 20 | 25 |
| Total dettes | 3 345 | 2 984 |
| Total Passif | 9 601 | 8 938 |

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

| | 2015 | 2014 | Variation en K€ |
|--|---------------|---------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires net | 5 721 | 5 391 | 330 |
| Production immobilisée | 78 | 52 | 26 |
| Subvention d'exploitation | 4 | 0 | 4 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges | 221 | 208 | 13 |
| Total des produits d'exploitation | 6 024 | 5 651 | 373 |
| Achats consommés | - 1 142 | -1 063 | -79 |
| Autres charges d'exploitation | -1 680 | -1 634 | -46 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | -176 | -149 | -27 |
| Charges de personnel | -2 913 | -2 815 | -98 |
| Dotations aux amortissements | -282 | -256 | -26 |
| Dotations dépréciations et provisions | 0 | -1 | 1 |
| Total des charges d'exploitation | -6 193 | -5 918 | -275 |
| Résultat d'exploitation | -169 | -267 | 98 |
| Produits financiers | 505 | 601 | -96 |
| Charges financières | -106 | -78 | -28 |
| Résultat financier | 399 | 523 | -124 |
| Résultat courant avant impôts | 230 | 256 | -26 |
| Produits exceptionnels | 49 | 73 | -24 |
| Charges exceptionnelles | 0 | -1 | 1 |
| Résultat exceptionnel | 49 | 72 | -23 |
| Impôts sur les résultats | -69 | -29 | -40 |
| Résultat Net | 210 | 299 | -89 |

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 9 601 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un bénéfice de 210 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/15 au 31/12/15.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1er avril 2016, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 27 mai 2016.

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 210 348,80 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2015 s'élevait à 242 154,00 euros, propose à l'Assemblée Générale, de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 159 009,00 euros à 401 163,00 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2015 un bénéfice net de 210 348,80 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que cette somme soit affectée en autres réserves.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon les normes comptables françaises issues du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, et codifié aux articles L123-12 à L123-28 et R.123 à 172 à R123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2015 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

| | |
|---|-------------|
| - Terrains | non amortis |
| - Constructions | 40 à 50 ans |
| - Agencements constructions (second œuvre) | 25 ans |
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans |
| - Petits agencements | 4 à 10 ans |
| - Installations techniques | 4 à 10 ans |
| - Matériel et outillage industriels | 3 à 15 ans |
| - Installations générales | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 à 8 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 8,65%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2015, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

6. Dettes fiscales

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA LOISEAU RIVE GAUCHE (ex tante Marguerite) bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale. Depuis janvier 2015, la SA Loiseau des Vignes fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Loiseau Rive gauche) identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable.

La société SA Loiseau Rive Gauche ayant un résultat fiscal déficitaire en 2015, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 108 K€ au 31 décembre 2015.

7. Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19. Le montant global des droits acquis au 31/12/2015 s'élève à 129 K€.

8. Nature des sûretés consenties

En 2015, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 300 K€ consenti par la Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel - restaurant.

9. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2015.

Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

10. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

1. Etat de l'actif immobilisé

| | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Transfert de compte à compte | Montant fin d'exercice |
|---|--------------------------------|---------------|-------------|------------------------------------|---------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 735 | 28 | 0 | 0 | 763 |
| Terrains et agencements | 373 | 0 | 0 | 0 | 373 |
| Constructions, installation générale, agencement | 3 822 | 185 | -2 | 1 | 4 006 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 2 462 | 70 | -46 | 0 | 2 486 |
| Matériel de transport, informatique, mobilier et autres | 535 | 38 | -9 | 0 | 564 |
| Acompte sur immobilisations | 99 | 573 | 0 | -1 | 671 |
| Total des immobilisations corporelles | 7 291 | 866 | -57 | 0 | 8 100 |
| Autres participations | 1 125 | 0 | 0 | 0 | 1 125 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 358 | 103 | -191 | 0 | 270 |
| Total des immobilisations financières | 1 483 | 103 | -191 | 0 | 1 395 |
| Total des immobilisations | 9 509 | 997 | -248 | 0 | 10 258 |

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut.

2. Etat des amortissements

| | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant fin d'exercice |
|---|--------------------------------|---------------|-------------|------------------------------|
| Autres immobilisations incorporelles | 64 | 13 | 0 | 77 |
| Terrains et agencements | 365 | 2 | 0 | 367 |
| Constructions, installation générale, agencement | 2 882 | 131 | -2 | 3 011 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 2 076 | 88 | -46 | 2 118 |
| Autres immobilisations corporelles | 382 | 48 | -8 | 422 |
| Immobilisations corporelles | 5 705 | 269 | -56 | 5 918 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 5 769 | 282 | -56 | 5 995 |

3. Etat des provisions

| | Montant début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant fin d'exercice |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|------------------------|
| Provisions | | | | |
| Provisions pour litiges | | | | |
| Provisions amendes et pénalités | | | | |
| Provisions pour impôts | 221 | 109 | | 330 |
| Provisions grosses réparations | | | | |
| Autres provisions | | | | |
| Sous total | 221 | 109 | 0 | 330 |
| Dépréciations | | | | |
| Des immobilisations | | | | |
| Incorporelles | | | | |
| Corporelles | | | | |
| Titres équivalents | | | | |
| Financières | 116 | 20 | -6 | 130 |
| Des stocks et en cours | 5 | 0 | 0 | 5 |
| Des comptes clients | 3 | | -3 | 0 |
| Autres | | 42 | | 42 |
| Sous total | 124 | 62 | -9 | 177 |
| Total général | 345 | 171 | -9 | 507 |
| Dont dotations, reprises et IS | | | | |
| - d'exploitation | | | -3 | |
| - financières | | 62 | -6 | |
| - exceptionnelles | | | | |
| - Impôt sur les sociétés | | 109 | | |

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de -6 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à -3 K€.

Compte tenu de la situation de la société Newcore, le compte courant de cette société a été déprécié de 50 %.

4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

| | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|---------------------|------------|--------------|------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Net |
| Liquides et solides | 514 | - | 514 | 449 |
| Marchandises | 137 | -5 | 132 | 127 |
| Total | 651 | -5 | 646 | 576 |

5. Etat des échéances, des créances et des dettes

| Etat des créances | Montant brut | A – 1 AN | A + 1 AN |
|--|--------------|--------------|------------|
| Créances rattachées à participation | | | |
| Prêts | 7 | 7 | |
| Autres immobilisations financières (1) | 263 | | 263 |
| Clients douteux ou litigieux | 0 | | |
| Autres créances clients | 101 | 101 | |
| Personnel et comptes rattachés | 1 | 1 | |
| Organismes sociaux | 0 | 0 | |
| Etat et autres collectivités publiques | 0 | 0 | |
| Impôts sur les bénéfices | 137 | 126 | 11 |
| TVA | 43 | 43 | |
| Groupes et associés (Note 6) | 2 184 | 2 184 | |
| Débiteurs divers | 4 | 4 | |
| Charges constatées d'avance | 76 | 76 | |
| TOTAUX | 2 816 | 2 542 | 274 |
| - prêts accordés en cours d'exercice | 17 | | |
| - remboursements obtenus en cours d'exercice | 10 | | |
| - prêts et avances consentis aux associés | | | |

(1) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 159 K€ de cautionnement chez la SCI DUMAINE et au contrat de liquidité pour 103 K€.

| Etat des dettes | Montant Brut | A – 1 AN | DE 1 A 5 | A + 5 ANS |
|---|--------------|--------------|------------|-----------|
| Emprunts et dettes à – 2 ans | 2 | 2 | | |
| Etablissements de crédit à + 2 ans | 300 | 70 | 230 | |
| Dettes rattachées à des participations : cpte crt SCI | 168 | 168 | | |
| Emprunts et dettes financières divers | 0 | 0 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 252 | 252 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 281 | 281 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes. | 359 | 359 | | |
| Etat et autres collectivités publiques | | | | |
| Impôt sur les bénéfices | 0 | 0 | | |
| TVA | 1 | 1 | | |
| Autres impôts et taxes | 12 | 12 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 42 | 42 | | |
| Groupe et associés (Note 6) | 1 602 | 1 602 | | |
| Autres dettes | 325 | 325 | | |
| Produits constatés d'avance | 1 | 1 | | |
| TOTAUX | 3 345 | 3 115 | 230 | |
| - Emprunts souscrits au cours de l'exercice | | 300 | | |
| - Emprunts remboursés au cours de l'exercice | | Néant | | |
| - Emprunts et dettes auprès des associés | | Néant | | |

6. Détail du poste «groupe et associés»

| En K€ | BL SA Prêteur | BL SA Emprunteur |
|--|---------------|------------------|
| SARL Pays de Bresse | 179 | |
| SAS Loiseau Rive Droite (ex Tante Louise) | | 301 |
| SA Loiseau des Vignes | | 240 |
| SA Loiseau des Vignes Compte courant intégration fiscale | | 20 |
| EURL BL Organisation | | 1 041 |
| EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale | 38 | |
| SA Loiseau Rive Gauche (ex Tante Marguerite) | 1 328 | |
| SARL Loiseau des Ducs | 555 | |
| SAS Newcore | 84 | |
| Total | 2 184 | 1 602 |
| Dettes rattachées à des participations : | | |
| SCI Dumaine | | 168 |
| Total Groupe | 2 184 | 1 770 |

7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

| | |
|---|---------------|
| Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu) | 62 K€ |
| Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire) | 576 K€ |
| Total | 638 K€ |

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2015.

8. Tableau des filiales et participations

Montants en euros

| Filiales et participations | Capital | Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice | Quote part du capital détenu | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividende encaissé par la société dans l'exercice |
|----------------------------|---------|---|------------------------------|-------------------------------------|---------|---|---|---|------------------------------|---|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| SCI DUMAINE | 7 500 | 2 855 590 | 99,98% | 164 962 | 164 962 | 0 | 0 | 664 426 | 447 850 | 447 549 |
| SAS LOISEAU RIVE DROITE | 46 750 | 1 632 573 | 99,62% | 540 236 | 540 236 | 0 | 0 | 1 222 085 | -183 816 | 0 |
| SARL AU PAYS DE BRESSE | 7 500 | 61 727 | 99,80% | 126 142 | 126 142 | 178 085 | 0 | 0 | -174 | 0 |
| SA LOISEAU DES VIGNES | 55 000 | 483 081 | 99,52% | 104 842 | 104 842 | 0 | 0 | 1 396 938 | 89 564 | 0 |
| EURL BL ORGANISATION | 8 000 | 992 353 | 100% | 8 000 | 8 000 | 0 | 0 | 117 015 | 74 928 | 0 |
| SARL LOISEAU DES DUCS | 50 000 | -168 340 | 100% | 50 000 | 50 000 | 555 494 | 0 | 1 021 404 | -36 529 | 0 |
| SAS NEWCORE (1) | 24 450 | -11 193 | 15,89% | 130 000 | 0 | 84 494 | 0 | 288 201 | -90 639 | 0 |

(1) La société Bernard Loiseau consolide par intégration globale toutes les sociétés ci-dessus à l'exception de la société SAS Newcore qui n'est pas consolidée. Les informations communiquées sont issues des derniers comptes approuvés au 31 décembre 2013.

9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

| Postes | Montant concernant les entreprises liées | Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation |
|---|--|--|
| Avances et acomptes sur immobilisations Participations | 994 | 130 |
| Créances rattachées à des participations Caution – dépôt de garantie | 159 | |
| Avances et acomptes versés sur commande Créances clients et comptes rattachés | 2 100 | 84 |
| Autres créances | | |
| Capital souscrit appelé non versé | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | | |
| Emprunt et dettes financières divers | 1 602 | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 168 | |
| Produits de participation | 448 | |
| Autres produits financiers | 36 | |
| Charges financières | 39 | |
| Dividendes reçus | | |
| Produit exceptionnel retour meilleure fortune | 48 | |
| Abandon de compte courant | | |

10. Charges à payer

| | Montant |
|--|------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 2 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 83 |
| Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 462 |
| Autres dettes diverses | 0 |
| Total | 547 |

11. Charges et produits constatés d'avance

| | Charges | Produits |
|-----------------------------------|-----------|----------|
| Charges / Produits d'exploitation | 76 | 1 |
| Charges / Produits financiers | 0 | 0 |
| Charges / Produits exceptionnels | 0 | 0 |
| Total | 76 | 1 |

12. Composition du capital social

| | Nombre | Valeur nominale |
|--|-----------|-----------------|
| 1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice | 1 432 100 | 1.25 euros |
| 2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice | | |
| 3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice | | |
| 4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice | 1 432 100 | 1.25 euros |

Note : L'assemblée générale du 29/05/2015 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 23 450 actions en auto-contrôle au 31/12/2015.

13. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

| En K€ | Capital social | Primes d'émission | Réserves | Report à nouveau | Résultat | Subvent° D'invest. | Total Capitaux propres |
|---|----------------|-------------------|------------|------------------|------------|--------------------|------------------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2014 | 1 790 | 3 306 | 334 | 4 | 299 | 0 | 5 733 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2014 | | | | 242 | -242 | 0 | 0 |
| Réaffectation Report à nouveau | | | 4 | -4 | | 0 | 0 |
| Distribution dividendes | | | | | -57 | 0 | -57 |
| Résultat net de l'exercice 2015 | | | | | 210 | 0 | 210 |
| Subvention d'investissement | | | | | | 40 | 40 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 | 1 790 | 3 306 | 334 | 242 | 210 | 40 | 5 926 |

14. Valeurs Mobilières de Placement

| | Nature | Valeur comptable au 31/12/2015 | Valeur de marché au 31/12/2015 |
|------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| SICAV Monétaires | Placements monétaires | 0 | 0 |
| Placement Cardif | Placements monétaires | 0 | 0 |
| Total | | 0 | 0 |

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

1. Ventilation du chiffre d'affaires net

| | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Ventes de marchandises | | |
| - Boutique | 386 | 324 |
| Production vendue | | |
| - Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation) | 23 | 35 |
| - Autres | | |
| - Restauration SAULIEU | 3 926 | 3 678 |
| - Hôtellerie SAULIEU | 1 369 | 1 323 |
| - Cessions intragroupe | 17 | 31 |
| Total | 5 721 | 5 391 |

2. Détail des charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles au 31 décembre 2015 ne sont pas significatives.

En 2003, Bernard Loiseau SA avait consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à sa filiale Tante Jeanne (Loiseau des Vignes depuis 2007) pour un montant de 340 720 €. Au 31 décembre 2015, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 48 K€.

3. Ventilation de la charge d'impôt

| | |
|--|----------------|
| - Impôts sur les bénéfices | 39 K€ |
| - Provision pour impôt sur bénéfice SA Loiseau Rive Gauche | <u>-108 K€</u> |
| Impôt sur les bénéfices (charge) | -69 K€ |

4. Information relative au CICE

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de l'exercice, d'un montant de 83 K€, a été inscrit au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le montant de cette créance est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE calculé au titre de l'année 2015, d'un montant de 83 K€, a été utilisé :

- Au financement des investissements,
- Aux dépenses de formation professionnelle,
- A l'accroissement de l'effectif d'un salarié.

5. Effectif moyen

| | 2015 | 2014 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Cadres | 8 | 8 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 5 | 5 |
| Employés | 50 | 49 |
| Apprentis | 0 | 0 |
| Total | 63 | 62 |

6. Produits et charges financiers concernant des entreprises liées

| K€ | 2015 | 2014 |
|---------------------|------|------|
| Produits financiers | 36 | 36 |
| Dividendes perçus | 448 | 441 |
| Charges financières | 39 | 51 |

7. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève au titre de l'exercice 2015 à 524 K€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers

Néant.

2. Dettes garanties par des sûretés réelles

En 2015, au niveau de la SA Bernard Loiseau, l'emprunt de 300 K€ consenti par la Société Générale a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit hôtel - restaurant.

3. Abandon de créance

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012, 2013 et 2014, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 195 K€. Au 31 décembre 2015, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 48 K€.

4. Parties liées

L'information sur les parties liées, au titre du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui figure dans le rapport annuel.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. Convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec Madame Bérangère Loiseau-Ramé

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2014.

Personne concernée : Mme Bérangère Loiseau-Ramé, Administrateur de BERNARD LOISEAU SA.

Nature et objet : La société BERNARD LOISEAU SA avait confié, sous la coordination de Madame Ahlame Buisard, à Madame Bérangère Loiseau-Ramé, sur une période comprise entre septembre 2014 et octobre 2015, les missions exceptionnelles suivantes : conception d'un événement professionnel, représentation du groupe, prospection et prise de contact pour conquérir une nouvelle clientèle, recherche de nouveaux partenariats.

Modalités : ces missions, qui devaient être réalisées dans une fourchette comprise entre 15 et 30 jours, faisaient l'objet d'une rémunération sur la base d'un taux horaire net de 60 euros HT, les frais de déplacement nécessités par leur réalisation étant facturés en sus sur présentation de justificatifs.

La rémunération, qui ne pouvait excéder un total de 15.000 euros, était payée trimestriellement sur présentation d'un compte-rendu de mission avec un suivi des heures passées.

Au titre des missions confiées en 2015, il a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice, une charge de 7.100 euros HT.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Art. L. 225-209 du code du commerce)

(Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2016 – Onzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2013 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 16 mai 2014 et du 29 mai 2015 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 27 mai 2016.

A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 16 mai 2014

L'assemblée générale du 16 mai 2014 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 15 novembre 2015, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 17 mai 2014 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 29 mai 2015 :

| | |
|---|----------|
| Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 29 mai 2015 : | 1.61% |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : | Néant |
| Nombre d'actions en portefeuille au 29 mai 2015 : | 23 076 |
| Valeur comptable du portefeuille au 29 mai 2015 : | 80 909 € |
| Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 29 mai 2015 de 3.25 € : | 74 997 € |

| Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat | Flux bruts cumulés* | | Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information | |
|---|-----------------------|-------------------------|---|---|
| | Achats * | Ventes/ Transferts * | Position ouverte à L'achat | Position ouverte à la vente |
| Nombre de titres | 24 404 ⁽¹⁾ | 25 745 ⁽²⁾ | Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : - | Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : - |
| Échéance maximale moyenne | | | - | - |
| Cours moyen de la transaction | 3.32 € | 3.34 € | | |
| Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Montant en euros | 80 995 € | 85 925 € | | |

(1) 24 404 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 25 745 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (17 mai 2014) et se termine le 28 mai 2015.

Au 29 mai 2015, Bernard Loiseau SA détient 23 076 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 29 mai 2015

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 30 mai 2015 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 28 février 2016.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 28 février 2016 : 1.55%
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
 Nombre d'actions en portefeuille au 28 février 2016 : 22 138
 Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2016 : 79 605 €
 Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 28 février 2016 de 3.31 € : 73 277 €

| Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat | Flux bruts cumulés* | | Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information | |
|---|-----------------------|-------------------------|---|---|
| | Achats * | Ventes/ Transferts * | Position ouverte à L'achat | Position ouverte à la vente |
| Nombre de titres | 17 124 ⁽¹⁾ | 18 062 ⁽²⁾ | Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : - | Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : - |
| Échéance maximale moyenne | | | - | - |
| Cours moyen de la transaction | 3.36 € | 3.42 € | | |
| Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Montant en euros | 57 578 € | 61 805 € | | |

(1) 17 124 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 18 062 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (30 mai 2015) et se termine le 28 février 2016.

Au 28 février 2016, Bernard Loiseau SA détient 22 138 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 27 MAI 2016

1. Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;

- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL.

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 26 novembre 2017.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du report à nouveau et du résultat)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2015 s'élevait à 242 154,00 euros, décide de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 159 009,00 euros à 401 163,00 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2015 un bénéfice net de 210 348,80 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

| EXERCICE | DIVIDENDE PAR ACTION | REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT |
|----------|----------------------|--|
| 2014 | 0,04 € | Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable |
| 2013 | 0.04 € | Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable |
| 2012 | 0.04 € | Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable |

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 10 416 521 euros et un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 8 782 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les dites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Alternext ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 29 mai 2015 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Jacques Augagneur, demeurant au 27 chemin des verrières, 69260 Charbonnières-Les-Bains est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Thomas, est arrivé à son terme, décide de nommer un nouvel administrateur Monsieur Bastien Loiseau demeurant 11 rue Gavarni à Paris 75116 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Bastien Loiseau, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, et déclare satisfaire aux exigences légales et statutaires pour assumer les fonctions d'administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars est arrivé à son terme, décide de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Cabinet Mazars pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce renouvellement de mandat et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

L'Assemblée générale ayant constaté la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Olivier BIETRIX, décide de nommer Monsieur Emmanuel CHARNAVEL en tant que commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont confirmé qu'au mieux de leur connaissance et sur la base des informations reçues, ils n'avaient pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles aurait participé la société BERNARD LOISEAU SA ou les sociétés que cette dernière contrôle au sens de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

NEUVIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2016.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 29 mai 2015.

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.